

AVIS DE CONVOCATION
SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux
du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal

***** IMPORTANT : LA SÉANCE PUBLIQUE DÉBUTERA EXCEPTIONNELLEMENT À 17 H 30.**

Date : Le mercredi 12 juin 2019

Heure : 17 h 30

Lieu : Hôpital Notre-Dame

**Adresse : 1560, rue Sherbrooke Est, Montréal (Québec) H2L 4M1
(1^{er} étage – Pavillon Lachapelle – Local D-1088)**

Les séances du conseil d'administration s'adressent aux gens qui désirent être mieux informés des décisions concernant les services offerts par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal.

Période de questions du public : Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour. La procédure à suivre lors de la période de questions du public est présentée en annexe de l'avis de convocation.

Ordre du jour : L'ordre du jour de la séance du conseil d'administration est présenté en annexe de l'avis de convocation.

La présidente-directrice générale et secrétaire du conseil d'administration,

(Original dûment autorisé)

Sonia Bélanger

Pour de plus amples renseignements :

Mme Marie-Josée Simard

Technicienne en administration

Bureau de la présidente-directrice générale

Téléphone : 514 413-8777 ext. 23100

Courrier électronique : marie-josée.simard.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca

ANNEXE 1

PROCÉDURE À SUIVRE LORS DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Extrait du Règlement de régie interne du conseil d'administration

a) Durée

Lors de chaque séance du conseil d'administration, une période d'au plus trente (30) minutes est allouée pour permettre aux personnes présentes de poser des questions. Cette période est fixée dans la première partie de l'ordre du jour.

b) Procédure pour soumettre une question au conseil d'administration

Toute personne présente à une séance du conseil d'administration peut, avec l'autorisation du président, poser une question en respectant les conditions et la procédure prescrites.

Une personne qui désire poser une question doit se présenter à la salle où se tiendra la séance du conseil d'administration avant l'heure fixée pour le début d'une séance du conseil d'administration. Elle doit donner au président ou à la personne qu'il désigne, son nom et son prénom et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente, et indiquer l'objet de sa question. Elle peut elle-même inscrire ces informations dans un registre à cet effet. Cette inscription, accompagnée des renseignements requis, peut s'effectuer au plus tard trente (30) minutes avant la tenue de la séance du conseil d'administration ou par courrier électronique à l'adresse suivante : ca.ccsmtl@ssss.gouv.qc.ca.

La question doit porter sur la gestion des affaires de l'établissement d'intérêt public et la personne qui pose la question doit éviter les allusions personnelles, les insinuations malveillantes ou injurieuses, les paroles blessantes et les expressions grossières.

Au cours de la séance du conseil d'administration, le silence doit être observé par le public. Le président accorde le droit de parole aux personnes en respectant l'ordre des demandes.

Aucune intervention du public n'est permise avant ou après la période de questions.

c) Forme de la question et durée de l'intervention

La personne a droit à une question par intervention et à un maximum de trois (3) interventions par séance.

L'intervention totale comprenant la question et la réponse est limitée à dix (10) minutes. Toutefois, le président peut permettre la prolongation de l'intervention ou la formulation d'au plus deux (2) autres sous-questions accessoires à la question principale dans la mesure où ces sous-questions ne servent pas à engager ou à poursuivre un échange ou un débat.

d) Irrecevabilité d'une question

Est irrecevable une question :

- a) qui porte sur une affaire pendante devant les tribunaux, un organisme administratif ou une instance décisionnelle, ou encore une affaire sous enquête;
- b) qui constitue davantage une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motifs qu'une question;
- c) jugée frivole, vexatoire ou faite de mauvaise foi;
- d) dont la réponse relève d'une opinion professionnelle.

e) Procédure

Le président accorde la parole aux personnes, et ce, selon l'ordre d'inscription.

- 1) Le président peut répondre à la question séance tenante ou désigner une personne pour y répondre.
- 2) Si la question nécessite des recherches ou si aucune réponse ne peut être apportée séance tenante, le président peut prendre cette question en délibéré en indiquant le moment où il sera en mesure de fournir une réponse. Cette réponse peut être donnée à une réunion subséquente ou à un autre moment.
- 3) Toute réponse, écrite ou verbale, doit être claire et brève et se limiter à la question posée.
- 4) Le président, la personne désignée pour répondre à la question ou le service concerné peut refuser d'y répondre :
 - s'il juge contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements demandés;
 - si les renseignements demandés sont des renseignements personnels;
 - si ceux-ci ne peuvent être colligés qu'à la suite d'un travail considérable ne correspondant pas à leur utilité;
 - si la question porte sur les travaux d'un conseil ou d'un comité du conseil d'administration ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas été déposé au conseil d'administration;
 - si la question a déjà été posée ou si elle a pour objet une affaire déjà à l'ordre du jour.
- 5) Lorsque la question est irrecevable, le président doit indiquer sur quels motifs il fonde sa décision qui est finale et sans appel. Le président ou un membre du conseil d'administration ne peut être tenu de déposer un document en réponse à une question ou à l'occasion de la période de questions, ni n'est tenu d'accepter le dépôt de document.
- 6) Le président veille à ce que la période de questions ne donne lieu à aucun débat entre les membres du conseil d'administration, entre une personne présente et un membre du conseil d'administration ou entre les personnes présentes.
- 7) Aucune question ou intervention ne peut conduire à l'adoption d'une proposition à moins que tous les membres du conseil d'administration présents y consentent.
- 8) La période de questions doit se dérouler dans l'ordre, le calme et le respect des personnes. Le président peut imposer une sanction à quiconque contrevient gravement aux règles, spécialement à celles qui ont pour objet le maintien de l'ordre. Les sanctions peuvent être un avertissement, une demande de retrait de certaines paroles, une suspension du droit de parole ou l'ordre de quitter les lieux, selon la nature du geste posé. Le président peut mettre un terme à la période de questions avant le moment prévu lorsque les circonstances le justifient en raison, notamment, de l'impossibilité de maintenir l'ordre. Si le président ordonne à une personne de quitter les lieux pour nuisance au maintien de l'ordre et que celle-ci s'y refuse, il peut être pris tout moyen raisonnable pour faire respecter la décision du président.

ANNEXE 2 ORDRE DU JOUR

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
17 h 30	1. Ouverture de la séance du conseil d'administration et vérification de sa légalité	Résolution
17 h 31	2. Adoption de l'ordre du jour	Résolution
17 h 32	3. Période de questions du public	Information
18 h 02	4. Rapport de la présidente du conseil d'administration	Information
18 h 07	5. Rapport de la présidente-directrice générale	Information
18 h 12	6. Rapport annuel de gestion 2018-2019 du CIUSSS du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal	Résolution
18 h 25	7. Conseil d'administration 7.1 Suivi de la séance ordinaire du 8 mai 2019 7.1.1. Adoption du procès-verbal 7.1.2. Affaires découlant 7.2 Mise à jour du calendrier des séances du conseil d'administration	Résolution Information Résolution
18 h 30	8. Qualité et sécurité des soins et services 8.1 Tableau de bord de gestion stratégique 8.2 Rapport trimestriel sur la sécurité des usagers 8.3 Entente de gestion et d'imputabilité 2018-2019 - Bilan	Information Information Information
18 h 45	9. Comité de gouvernance et d'éthique – Suivi de la séance du 23 mai 2019 9.1 Rapport de la présidente 9.2 Rapport annuel 2018-2019	Information Résolution
18 h 55	10. Comité des ressources humaines 10.1 Rapport annuel 2018-2019	Résolution
19 h 05	11. Comité de vérification – Suivi des séances du 16 mai et 10 juin 2019 11.1 Rapport du président 11.2 États financiers pour l'exercice se terminant le 31 mars 2019 11.3 Budget détaillé (RR-446) pour l'exercice 2019-2020 11.4 Répartition des crédits régionaux 2019-2020 au 1 ^{er} avril 2019 du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) 11.5 Répartition des crédits régionaux pour la santé publique 2019-2020 11.6 Baux immobiliers 11.7 Projet d'acquisition d'un immeuble pour des enfants 6-11 ans du programme jeunesse 11.8 Projet d'acquisition d'un immeuble situé au 204, boulevard Gouin Ouest, Montréal, pour le programme jeunesse	Information Résolutions (11.2 à 11.8)
19 h 20	12. Rapports annuels 2018-2019 12.1 Comité des usagers du CIUSSS – Rapport abrégé 12.2 Comité de gestion des risques 12.3 Conseil multidisciplinaire régionale de Montréal	Résolutions (12.1 à 12.3)

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
19 h 50	<p>13. Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens</p> <ul style="list-style-type: none"> 13.1 Rapport annuel 2018-2019 13.2 Nomination 13.3 Démission 13.4 Chef du service de néphrologie de l'Hôpital de Verdun – Démission 13.5 Chef du service de microbiologie, volet clinique, de l'Hôpital de Verdun – Démission 13.6 Chef du service d'orthopédie de l'Hôpital Notre-Dame – Démission 13.7 Chef du département d'anesthésiologie de l'Hôpital Notre-Dame – Démission 13.8 Chef du service de néphrologie de l'Hôpital de Verdun – Nomination 13.9 Chef du service de microbiologie, volet clinique, de l'Hôpital de Verdun – Nomination 13.10 Chef du service d'orthopédie de l'Hôpital Notre-Dame - Nomination 	Résolutions (13.1 à 13.10)
20 h	<p>14. Enseignement universitaire et recherche</p> <ul style="list-style-type: none"> 14.1 Politique portant sur la conduite responsable en recherche – Nouvelle version 14.2 Désignation ministérielle du comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté – Reconduction 14.3 Rapports annuels 2018-2019 – Comités d'éthique de la recherche <ul style="list-style-type: none"> 14.3.1 Dépendances, inégalités sociales et santé publique 14.3.2 Vieillesse-Neuroimagerie 14.3.3 Jeunes en difficulté 14.3.4 Centre de recherche interdisciplinaire en réadaptation du Montréal métropolitain (CRIR) 14.4 Nominations et renouvellements du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche des établissements du CRIR 14.5 Renouvellements du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Jeunes en difficulté 14.6 Nominations et renouvellements du mandat de membres au comité d'éthique de la recherche Dépendance, inégalités sociales et santé publique 14.7 Nomination intérimaire du directeur scientifique – Centre de recherche de Montréal sur les inégalités sociales, les discriminations et les pratiques alternatives de citoyenneté (CREMIS) 14.8 Nomination du directeur scientifique - Institut universitaire sur les dépendances (IUD) 14.9 Nomination de la personne chargée de la conduite responsable en recherche au CCSMTL 14.10 Octroi de privilèges de recherche aux chercheurs réalisant des projets de recherche 14.11 Renouvellement de la convention de société en commandite (VAL-IUGM) 	Résolutions (14.1 à 14.11)
20 h 25	<p>15. Dossiers administratifs</p> <ul style="list-style-type: none"> 15.1 Permis d'installation approuvant la demande de dérogation pour la dénomination des installations du programme continuum en déficience physique 15.2 Politique de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement et de la violence en milieu de travail 15.3 Nomination du commissaire local adjoint aux plaintes et à la qualité des services 15.4 Création d'un poste de directeur adjoint en santé au travail à la direction régionale de santé publique 	Résolutions (15.1 à 15.4)

Temps prévu	Points à l'ordre du jour	Action
20 h 45	16. Conseil des sages-femmes 16.1 Nominations de sage-femme 16.2 Rapport annuel 2018-2019	Résolutions (16.1 à 16.2)
20 h 55	17. Questions diverses	
20 h 55	18. Prochaine séance du conseil d'administration	Information
	19. Brève discussion à huis clos	
20 h 55	20. Levée et fin de la séance du conseil d'administration	Résolution